

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2007/012157**
n°de gestion : **1986B01077**
n°SIREN : **337 767 040 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 01/06/2007 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2C 2I société par actions simplifiée

2 rue Émile Dunier 69100 Villeurbanne -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

**Modification relative aux dirigeants d'une société
modification des commissaires aux comptes**

2 C 2 I

**Société par actions simplifiée au capital de 480.032 euros
Siège social : VILLEURBANNE (69100) - 2 rue Emile Dunière
337.767.040 RCS LYON**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 29 MARS 2007**

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la fin des fonctions de la COMPAGNIE LYONNAISE DE GESTION ET D'ORGANISATION - CLGO de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire et de celles de Monsieur Sylvain BOESCH, commissaire aux comptes suppléant, à compter de ce jour.

L'assemblée générale nomme, pour l'exercice en cours et les cinq prochains exercices sociaux :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire : Monsieur François RECCHIA, domicilié à CRAPONNE (69230), 147 bis avenue Pierre Dumont
- en qualité de commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Laurent de PARISOT domicilié à VILLEURBANNE (69100) Le Quartz, 75 cours Emile Zola.

L'assemblée générale prend acte que ces commissaires aux comptes n'ont pas vérifié, au cours des deux derniers exercices, d'opérations d'apport ou de fusion pour la Société et les sociétés qu'elle contrôle.

Les mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 30 septembre 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Messieurs François RECCHIA et Laurent de PARISOT ont déclaré préalablement accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et remplir toutes les conditions prévues par la loi pour l'exercice desdites fonctions.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Alain BOCCARD de ses fonctions de Directeur Général de la société et ce, avec effet immédiat.

L'assemblée générale désigne en qualité de nouveau Directeur Général de la société, aux lieu et place de Monsieur Alain BOCCARD, démissionnaire, et ce, pour une durée de six ans qui arrivera à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire des associés, tenue en 2013, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- Monsieur Patrick BOCCARD, demeurant à LYON (69001), 1 rue des Fantasques.

Le Directeur Général, conformément à la loi, aura vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager par tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

Dans l'exercice de ses pouvoirs, l'assemblée générale autorise le Directeur Général à constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

Monsieur Patrick BOCCARD, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et ne pas se trouver dans une situation ni exercer de fonctions susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' shape with a vertical line extending upwards from the right side.